

STATION de traitement de l'eau



L'eau de procès, potable ou brute, est utilisée dans le domaine public privé ou industriel et nécessite un traitement adapté.

Celle-ci doit être traitée en fonction de ses qualités d'origine et du type d'utilisation à destination.

Une eau de provenance souterraine, instable par nature nécessitera, par obligation légale et si c'est une eau à des-

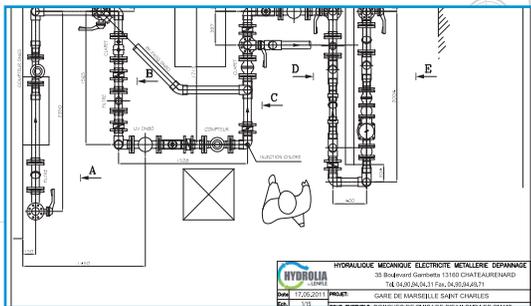
tination de consommation humaine, une stérilisation, de façon à éradiquer tous germes et bactéries.

Le premier des traitements est la filtration, viennent ensuite la transformation physico chimique puis la stérilisation.

Le dimensionnement des appareils se fera en fonction du débit inscrit au cahier des charges.

domaine de compétence

Etude



Soit d'après un cahier des charges soit d'après une analyse d'eau, Hydrolia dimensionne et sélectionne un ensemble de matériels spécifiques permettant la transformation physique et bactériologique de l'eau. Il est réalisé un schéma d'exécution à valider par le client avant fabrication en tenant compte des problématiques hydrauliques et physico-chimiques.

Construction



Les collecteurs inox ou PVC sont réalisés dans notre atelier. Les canalisations et collecteurs inox pour l'eau potable sont soudés avec l'utilisation d'un gaz Argon de façon à ce que la partie en contact avec l'eau soit sans irrégularité, garantissant l'absence de nids bactériens. Le châssis sur mesure est entièrement fabriqué en atelier. La station est assemblée à blanc afin de préparer l'installation définitive sur site.

Installation



L'installation des appareils se fait conformément au schéma d'exécution validé par le client.

Le raccordement hydraulique électrique ainsi que le paramétrage et la programmation sont réalisés sur site. Une analyse d'eau par un laboratoire indépendant valide le résultat obtenu.